

L'IMMIGRATION

TORONTO—EXAMEN DE L'ÉTAT CIVIL
DE M. DUANE DOYLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, très obligeamment l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre me rappelle aujourd'hui une promesse à laquelle j'ai manqué. Le 7 mai il m'avait demandé de m'occuper du cas de M. Duane Doyle. Je me suis maintenant renseigné. Je lui dirai donc, ainsi qu'aux autres députés, que la question intéresse, que M. Doyle et sa famille ont quitté le Canada et sont repartis aux États-Unis le 13 juin. Il est bien possible qu'ils reviennent au Canada à l'automne, car ils aiment notre pays et voudraient s'y installer en qualité d'immigrants reçus. A leur retour, leur cas sera repris à nouveau.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RAPPORT DORION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma première question s'adresse au premier ministre suppléant. Nous dirait-il si le rapport de l'enquête effectuée par le juge Dorion est disponible? Le gouvernement l'a-t-il en sa possession et est-il exact, comme les journaux le prétendent, qu'il sera disponible aujourd'hui?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement n'a pas encore reçu le rapport de la Commission royale d'enquête.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les journaux prétendent—je crois qu'il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne*—que le rapport sera disponible demain à quatre heures. Est-ce exact? Ou le gouvernement a-t-il l'intention de ne pas publier ce rapport avant l'ajournement de cette partie de la session?

L'hon. M. Martin: La dernière remarque est sans fondement, monsieur l'Orateur. Le rapport n'a pas encore été reçu.

[Plus tard]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé aujourd'hui au premier ministre suppléant, au début de la période des questions, si le rapport de la Commission Dorion avait été mis à la disposition du gouvernement et il m'a répondu que non. Je m'adresse maintenant au ministre de la Justice et je lui demande si, en sa qualité de membre du gouvernement, il a reçu un

[L'hon. M. Ricard.]

exemplaire dudit rapport ou un résumé des décisions de la commission. Si oui, quand l'a-t-il reçu?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le seul résumé ou prétendu résumé que j'aie reçu consiste dans la prétendue fuite qui nous a été signalée par le chef de l'opposition.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai jamais signalé cela à la Chambre, je l'ai lu dans le journal et j'étais déjà en retard sur les événements à ce moment-là. Je demande au ministre s'il a pris connaissance d'un sommaire ou d'un abrégé des recommandations ou décisions; voilà ma question.

L'hon. M. Favreau: Je n'ai vu aucun sommaire, aucune partie ni aucune avant-première du rapport.

[Plus tard]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser au ministre de la Justice une question relative au rapport Dorion. J'aimerais savoir ce qu'il entend par la déclaration que lui attribue la *Tribune* de Winnipeg, dans sa livraison du 19 juin 1965:

Je ne saurais faire le moindre commentaire au sujet du rapport, mais plus vite il sera déposé, mieux ce sera. Vous pouvez en déduire quelles sont, à mon avis, les conclusions du rapport.

Le ministre de la Justice ne croit-il pas qu'il a laissé entendre par là qu'il avait déjà une certaine connaissance des conclusions du rapport?

L'hon. M. Pickersgill: C'est du vrai McCarthisme.

M. MacEwan: Vous devez le savoir, car vous êtes un spécialiste dans le domaine.

L'hon. M. Favreau: Cette déclaration, monsieur l'Orateur, dénote simplement mon calme au sujet de ce que je sais sur les mesures que j'ai prises.

L'INDUSTRIE

FONCTION ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Industrie une question qui intéresse un grand nombre d'organismes de l'Ouest canadien. Combien de représentants de la Société de développement régional du ministère de l'Industrie s'occupent d'encourager le développement industriel au Canada? Quelle forme d'organisation ces fonctionnaires recommandent-ils précisément aux conseils municipaux, aux Chambres de commerce et autres organismes qui s'intéressent à cette question?